

ASSOCIATION COORDINATION REGIONALE DE SOINS NON PROGRAMMES

Siège social : 7 rue Saint Laurent 14000 CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl Probst, 14000 CAEN

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Inscrite sur la liste Nationale des commissaires aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association COORDINATION REGIONALE DE SOINS NON PROGRAMMES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION COORDINATION REGIONALE DE SOINS NON PROGRAMMES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application du nouveau règlement et les incidences du changement de méthode dans la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

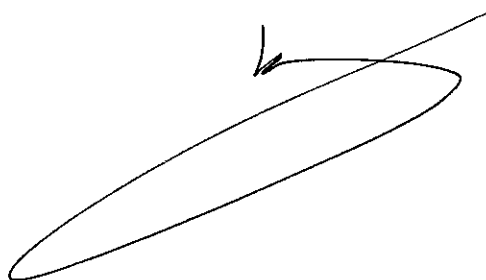
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à CAEN, le 06/09/2021

Le commissaire aux comptes

Pour la société SOREC

Cédric BOUVIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the right, goes down and left, then up and right, ending with a small downward stroke.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

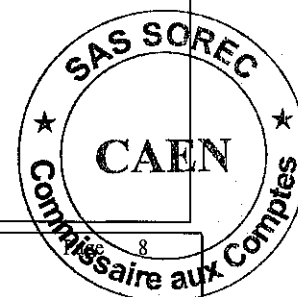
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	967.68	13.44	954.24	
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	33 515.13	2 931.85	30 583.28	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	100.00		100.00	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 975.00		3 975.00	
TOTAL (I)	38 557.81	2 945.29	35 612.52	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	118 500.00		118 500.00	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	175 202.91		175 202.91	
Charges constatées d'avance	406.00		406.00	
TOTAL (II)	294 108.91		294 108.91	
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	332 666.72	2 945.29	329 721.43	



BILAN PASSIF

En Euro

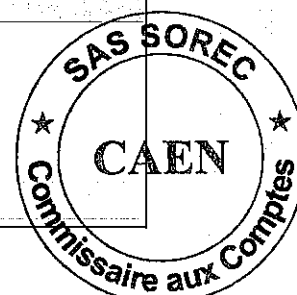
PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du au
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	35 605.83	
	<i>Situation nette (sous total)</i>	
Fonds propres consommables	35 605.83	
Subventions d'investissement	31 537.52	
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	67 143.35	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	39 577.19	
TOTAL (II)	39 577.19	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 393.41	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 007.48	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	940.00	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	172 660.00	
TOTAL (IV)	223 000.89	
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	329 721.43	



COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du au
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	273 580.00	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	39 577.19	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 454.39	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6.16	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	316 617.74	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	34 655.81	
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 027.28	
Salaires et traitements	151 412.78	
Charges sociales	54 450.98	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 945.29	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	39 577.19	
Autres charges	3.44	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	284 072.77	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	32 544.97	
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	115.64	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	115.64	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	0.07	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0.07	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	115.57	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	32 660.54	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 945.29	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 945.29	



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du au
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 945.29	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	319 678.67	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	284 072.84	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	35 605.83	



Annexe comptable



ANNEXE COMPTABLE

En Euro

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ECARTS DE RÉÉVALUATION			NA
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		NS	
COMPOSITION DES FONDS PROPRES		NS	
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE		NS	
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF		NS	
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NS	
LES EFFECTIFS		NS	
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		NS	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS	
TRANSFERTS DE CHARGES		NS	
COMMENTAIRES	O		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 329 721.43 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 35 605.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/05/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Mise en place d'une organisation des soins non programmés diurnes, au service des communautés sanitaires territoriales, hors PDSA

- Gestion des demandes de soins de premier recours ambulatoires

- Organisation de la prise en charge de patients :

o Sans médecin traitant

o Dont le médecin traitant ne peut se rendre disponible dans un délai compatible avec leur état de santé

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Répondre à une demande de soins

Les moyens mis en oeuvre :

La réponse à une demande de soins peut prendre différentes formes :



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

- En présence d'un médecin dans son cabinet médical
- Par téléconsultation dans un lieu dédié, en présence d'une infirmière ou d'un pharmacien, pour les patients éloignés d'un cabinet médical
- Par des dispositifs d'offre de soins mobiles, pour les patients éloignés et/ou à faible potentiel de mobilité

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ÉVÈNEMENT COVID-19

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			968
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencés & aménagés const.		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers		4 004
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			29 511
	TOTAL III			33 515
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			100
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			3 975
	TOTAL IV			4 075
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			38 558

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II			968	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons			
	Inst.tech., mat. outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.		4 004	
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes			29 511	
	TOTAL III			33 515	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			100	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			3 975	
	TOTAL IV			4 075	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			38 558	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13		13
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.		118		118
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.		2 814		2 814
	Emballages récupérables divers				
TOTAL			2 932		2 932
TOTAL GENERAL			2 945		2 945

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Const.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corporelles	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outill.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							



ACTIF CIRCULANT

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	3 975		3 975
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	118 500	118 500		
Charges constatées d'avance	406	406		
TOTAUX		122 881	118 906	3 975
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			



TAB VAR. FONDS PROPRES

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice					35 605.83		35 605.83
Subventions d'investissement					34 482.81	2 945.29	31 537.52
TOTAUX					70 088.64	2 945.29	67 143.35

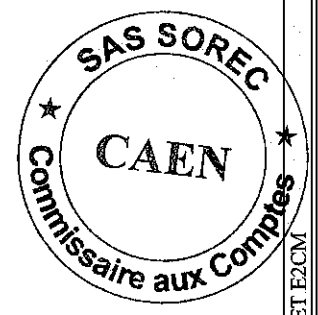


TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Exercice clos le : 31 décembre 2020

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'association ne fait pas appel à la générosité du public

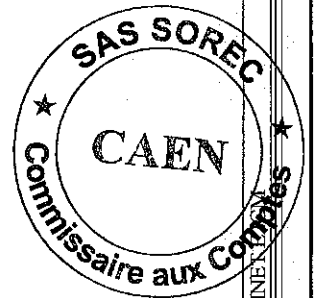


TAB SUBV. D'INVESTISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2020

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement					
Montant nominal :					
Affectées à des biens non renouvelables					
SUBVENTION 2020 ARS			34 482.81		34 482.81
Affectées à des biens renouvelables					
TOTAL			34 482.81		34 482.81
Quotes-parts virées au résultat :					
Affectées à des biens non renouvelables					
SUBVENTION 2020 ARS			2 945.29		2 945.29
Affectées à des biens renouvelables					
TOTAL			2 945.29		2 945.29



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		7 393	7 393		
Personnel & comptes rattachés		11 627	11 627		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		26 940	26 940		
Etat & Impôts sur les bénéfiques					
autres Taxe sur la valeur ajoutée					
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		3 441	3 441		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		940	940		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		172 660	172 660		
TOTAUX		223 001	223 001		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMMENTAIRES

En Euro

Contributions volontaires en nature

L'association décide de ne pas valoriser le volume des heures des bénévoles sur l'exercice 2020. Ce montant n'étant pas assez significatif pour être valorisé.



**ASSOCIATION COORDINATION
REGIONALE DE SOINS NON
PROGRAMMES**

Siège social : 7 rue Saint-Laurent 14000 CAEN

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Cabinet SOREC

Siège social : 7 Rue Karl Probst, 14054 CAEN Cedex 4

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Aux membres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunérations des salariés membres fondateurs :

Salaires bruts

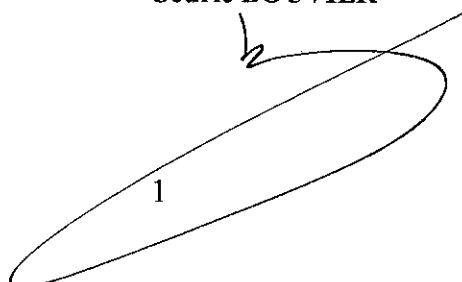
- Docteur Grégory SZWARC 44 850 €

Fait à CAEN, le 06/09/2021

Le commissaire aux comptes

Pour la société SOREC

Cédric BOUVIER



1